

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO
Véronique RIOU

Date :9 juillet 2010
Heure de début :9 h 30
Heure de fin :12 h 30
Lieu : Centre administratif
Jean Monnet

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

Présents : confère liste d'émargement

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) présente l'ordre du jour de la réunion.

I. Réunions à destination des collectivités

Mademoiselle Astrid PICHODO rappelle le cadre et l'organisation des trois réunions auxquelles ont été conviées les collectivités des quatre départements du SAGE.

Monsieur Marc BERNIER précise que ces réunions ont permis de mettre en évidence l'importance de la communication et le travail effectué par l'animation du SAGE. Il a également été souligné l'effet « bouche à oreille » de ces réunions qui permettent de renforcer la perception du SAGE.

Il apparaît que la définition et les caractéristiques des zones humides (pouvant être sèches en été) ne sont pas encore connues de tous. Aussi, une communication sur le sujet semble indispensable.

Les échanges d'expérience lors des réunions permettent de prendre connaissance des solutions innovantes qui pourront, le cas échéant, être intégrées aux actions ou réflexions en cours. A titre d'exemple, une entreprise d'insertion propose de laver une voiture avec seulement 2 litres d'eau.

II. EVALUATION DU SAGE

▪ *Calendrier*

Mademoiselle Astrid PICHODO précise que le document sera envoyé pour avis aux membres du bureau au cours de l'été.

Certains indicateurs d'évaluation n'ont pas encore été transmis à l'animation du SAGE. Le document d'évaluation devant être validé pour l'automne, les données qui ne seront pas reçues avant mi-septembre ne pourront pas être intégrées au document final.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

▪ ***Résultats de l'enquête auprès des collectivités***

Mademoiselle Astrid PICHODO représente les résultats de l'enquête sur les pratiques des collectivités (économies d'eau, gestion des espaces publics et zones humides) lancée en début d'année 2010.

Le questionnaire comportait une question ouverte concernant les problématiques que les élus souhaitent voir traitées pour la révision du SAGE. Il y a eu très peu de retours sur ce point.

▪ ***Document d'évaluation du SAGE***

Mademoiselle Astrid PICHODO présente, levier par levier, les chiffres clé de l'évaluation du SAGE et les dispositions du nouveau SDAGE. Il est proposé aux membres du bureau de discuter, pour chaque levier, de l'état d'avancement des actions et des propositions pour la révision du SAGE.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER précise que la note de cadrage, en cours de rédaction par la DREAL, soulignera les points du SDAGE devant être abordés dans la révision au vu des enjeux du territoire du SAGE.

Levier 1 : économiser l'eau

La diminution des rendements des réseaux d'eau potable observée sur la période 2003-2005 peut notamment s'expliquer par le vieillissement des réseaux.

L'arrosage des espaces verts publics ou l'irrigation des champs en milieu de journée est un vrai problème et donne une mauvaise image que ce soit de la collectivité ou des irrigants. Monsieur Jean BARREAU précise qu'il y a des recommandations concernant les heures d'irrigation des cultures. Monsieur Claude GOURVIL indique que les collectivités choisissent de plus en plus des plantes économes en eau et précise qu'il serait intéressant de mener une réflexion similaire pour les cultures agricoles.

Monsieur Jean-Marie QUEMENER rappelle qu'un sage peut affecter les volumes prélevables, usage par usage, ces volumes étant par la suite repris par les services de l'Etat.

Levier 3 : Mieux gérer l'étiage

Il est précisé que les mesures de restriction des usages de l'eau sont de la responsabilité de l'Etat. Les décisions sont prises au comité sécheresse.

Levier 4 : aboutir à une gestion cohérente de la retenue de Saint-Fraimbault

Monsieur Jean-Marie QUEMENER précise que, même si la retenue de Saint-Fraimbault n'est pas concernée par la disposition 3B1 (rééquilibrage de la fertilisation en amont de plans d'eau), le SDAGE demande l'équilibre de la fertilisation lors du renouvellement des autorisations sur l'ensemble du territoire du SAGE.

Madame Véronique RIOU présente le nouveau règlement d'eau du barrage de Saint-Fraimbault (arrêté préfectoral d'avril 2010). Elle précise que, lorsque le débit entrant dans la retenue est inférieur à 1,6 m³/s, le débit qui est restitué en aval du barrage correspond au débit entrant augmenté de la somme des prélèvements nets destinés à l'eau potable effectués dans la rivière la Mayenne, soit environ 400 l/s et ce, dans la limite de la capacité de l'ouvrage.

Levier 5 : améliorer la qualité des eaux

Monsieur Jean-Marie QUEMENER précise qu'une réflexion européenne est engagée afin de réduire à la source les apports de matières phosphorées notamment dans les produits ménagers.

Levier 6 : préserver et restaurer les milieux naturels

Monsieur Joseph GUILBAUD indique que, sur les terrains privés, les syndicats de bassin n'ont pas la même capacité d'actions. Aussi, l'appui des services de la police de l'eau s'avère nécessaire pour pouvoir mettre en place des actions de restauration.

Les territoires concernés par un plan de reconquête des zones humides (zones humides massivement asséchées) sont surtout la Vendée et le Marais Poitevin.

Les prélocalisations de zones humides réalisées par les DREAL permettent de mettre à jour les inventaires de plans d'eau du territoire. Aussi, l'inventaire des plans d'eau demandé dans l'action 6.3 du SAGE est déjà mis à jour et complété.

Levier 7 : Restaurer le patrimoine piscicole

Monsieur Jean-Claude FONT indique qu'il y a trop de poissons mis dans les étangs ouverts à la pêche. Monsieur Marc BERNIER évoque les dégâts liés aux cormorans.

Levier 9 : valoriser les activités liées à l'eau

Les activités liées à l'eau ne peuvent être dissociées des autres aspects de la gestion des ressources en eau. Aussi, les réflexions menées doivent prendre en compte cette problématique. Il est important que le SAGE conserve un levier spécifique pour ces activités.

Monsieur Roger MAROT signale l'impact des loisirs sur la perception des milieux. Par exemple, la pratique du canoë-kayak nécessite de maintenir des ouvrages en barrage sur cours d'eau afin d'avoir un niveau d'eau suffisamment élevé pour cette activité. Aussi, il est essentiel de communiquer afin de faire prendre conscience que la pratique des loisirs ne doit pas se faire au détriment de la qualité des milieux naturels.

Il est souligné que le chemin de halage de la rivière la Mayenne est cité en exemple. Le document d'évaluation sera complété avec une partie concernant le schéma de valorisation touristique de la rivière la Mayenne mis en place par le Conseil général de la Mayenne.

III. Dossiers pour avis

Mademoiselle Astrid PICHODO présente treize dossiers transmis pour avis :

- *Dossier relatif à un élevage porcin, installation classée pour la protection de l'environnement, EARL de Méhubert à ERNEE,*

Avis favorable.

- *Dossier relatif à un élevage porcin, installation classée pour la protection de l'environnement, GAEC des Marronniers à MEZANGERS,*

Avis favorable.

- *Dossier relatif à un élevage bovin, installation classée pour la protection de l'environnement, GAEC Montmarine à JUVIGNE,*

Cet élevage se trouve en grande partie sur le bassin de la Vilaine. Seul 13% des parcelles du plan d'épandage sont situées sur le bassin de la Mayenne. Aussi, il est demandé de se référer à l'avis de la CLE du SAGE Vilaine. Il est toutefois demandé de veiller à ce que ce projet n'entraîne pas d'altération de la qualité de l'eau du bassin de la Mayenne.

- *Dossier relatif à un élevage bovin, installation classée pour la protection de l'environnement, GAEC des Chênes à COSSE LE VIVIEN,*

Cet élevage se trouve en grande partie sur le bassin de l'Oudon. Seul 15% des parcelles du plan d'épandage sont situées sur le bassin de la Mayenne. Aussi, il est demandé de se référer à l'avis de la CLE du SAGE Oudon. Toutefois, ce dossier ne présente pas de contradiction avec le SAGE Mayenne.

- *Dossier relatif à un élevage porcin, installation classée pour la protection de l'environnement, GAEC de la Petite Pommeraie à LOIGNE SUR MAYENNE,*

Avis favorable.

- *Dossier relatif à un élevage porcin, installation classée pour la protection de l'environnement, EARL des Challonges à CHALONS DU MAINE,*

Un **avis réservé** est formulé du fait des incohérences relevées dans les superficies présentées dans le bilan de fertilisation de l'EARL des Challonges.

- *Dossier relatif à une usine de méthanisation de déchets organiques, installation classée pour la protection de l'environnement, société BIOGAZ du Pays de Château-Gontier à AZÉ,*

Un **avis réservé** est formulé du fait de l'absence de prise en compte du phosphore dans les bilans de fertilisation présentés dans le dossier.

- *Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le programme de travaux sur 10 ouvrages sur le bassin de l'Ernée,*

Avis favorable

- *Dossier concernant le périmètre de protection de la prise d'eau de Mirwault sur la rivière la Mayenne,*

Avis favorable.

- *Dossier concernant le périmètre de protection du captage de Villiers sur la commune de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT,*

Avis favorable.

- *Dossier concernant le plan local d'urbanisme de la commune d'AMBRIERES-LES-VALLEES,*

Avis favorable.

- *Dossier concernant le plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY,*

Le dossier n'appelle pas d'observation sur les points présentés. La nécessaire prise en compte des zones humides communales dans les documents d'urbanisme d'ici fin 2012 est toutefois rappelée.

- *Dossier concernant la liste des ouvrages prioritaires du bassin versant de la Mayenne,*

Le bureau de la CLE émet un **avis favorable** pour ce dossier mais souhaite souligner les délais très courts pour l'engagement des opérations (fin 2012) pour les 95 ouvrages prioritaires du bassin.

IV. Guide zones humides

Mademoiselle Astrid PICHODO rappelle que le groupe « zones humides » s'est réuni en janvier afin d'adapter le guide d'identification des zones humides fonctionnelles par rapport aux différents retours d'expérience. Peu de modifications ont été apportées. Il s'agit essentiellement de mettre à jour les références réglementaires et d'appuyer sur la distinction inventaire SAGE/application de la police de l'eau. Il est proposé de valider le guide.

Une communication à destination des élus et des exploitants agricoles est en cours de réflexion.

Monsieur Claude GOURVIL précise que dans le cadre du SCOT des pays de Laval et de Loiron il est envisagé d'intégrer l'inventaire des zones humides dans le volet environnemental de celui-ci.

V. Questions diverses

▪ *Modification de la CLE*

Mme Véronique RIOU rappelle que l'arrêté de CLE a été pris pour une durée de 6 ans. Il sera caduc en aout 2010. Aussi, la préfecture prépare, en lien avec l'animation du SAGE, le nouvel arrêté de la CLE. La composition de la CLE sera revue en application de la loi sur l'eau. Le nombre de membres sera réduit (65 au lieu de 80).

Monsieur Jean-Marie QUEMENER demande s'il est nécessaire d'avoir, pour chaque département, le préfet et un représentant de la MISE. Il indique que le préfet est souvent représenté par la MISE.

▪ *Avenant au CRBV*

Mme Véronique RIOU présente le tableau des actions proposées pour l'avenant au CRBV. Elle rappelle que les crédits des opérations inscrites au CRBV qui n'ont pas été engagées peuvent être alloués à de nouvelles opérations via un avenant. Ainsi, 17 opérations seront proposées à l'avenant pour un montant de près de 60 000 €.

Deux opérations ne peuvent pas être retenues car elles ne répondent pas aux critères fixés par la Région des Pays-de-la-Loire ou aux orientations du SAGE :

- station d'épuration de CONTEST à filtre planté de roseaux (car le principe n'est plus innovant),
- mise en place de bornes de puisage à LAVAL (n'est pas directement une action d'économie d'eau).

Tous les engagements des opérations inscrites ainsi que ceux de l'avenant doivent être transmis à la Région pour fin septembre. Aussi, compte-tenu des délais, il est proposé de ne pas relancer les collectivités pour l'avenant.

▪ *Campagne « Economies d'eau » et guide pour les collectivités*

Le guide « Economiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics » à destination des collectivités a été finalisé et est disponible sur le site Internet du SAGE. Il a également été distribué lors des réunions organisées pour les collectivités.

Afin d'améliorer la lisibilité des pages sur les économies d'eau rattachées jusqu'à présent au site Internet du SAGE, un site à part va être créé tout en conservant la même adresse (www.ecodeaumayenne.org).

▪ *Révision du classement des cours d'eau*

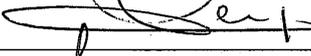
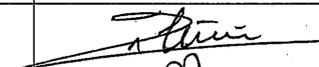
Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement est en cours et remplacera le classement actuel (article L432-6 CE). Dans le cadre de la consultation technique en cours, les avis sont attendus pour septembre 2010. La consultation officielle est prévue en juin 2011 et les listes seraient arrêtées par le préfet de bassin, fin 2011.

Pour le bassin de la Mayenne, en plus des cours d'eau identifiés au titre du L432-6, le Vicoin, l'Ouette, la Jouanne et l'Aron ainsi que les réservoirs biologiques sont proposés au classement. Toutefois, la Mayenne amont n'est pas reprise dans le classement.

Le Président de la commission locale de l'eau,

Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Mayenne - Réunion de bureau le 9 juillet 2010

1 ^{er} collège	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	
	Madame Nicole BOUILLON Conseillère générale de la Mayenne	excusée
	Monsieur Claude GOURVIL Conseiller général de la Mayenne	
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Madame Françoise MARCHAND Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du segréen	Excusé
	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	
	Monsieur Daniel LEROY SIAEP de Mayenne, Colmont et Varenne	
	2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne
Monsieur Nicolas BARBEROT CCI de la Mayenne		
Monsieur Jean POIRIER Président de la Fédération départementale pour la pêche et protection du milieu aquatique		R. BEAUMONT 
Monsieur Anthony CHÉRUBIN Mayenne nature environnement		
Monsieur Michel PERRIER Association Mayenne vivante		excusé
Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne		
3 ^{ème} Collège		Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Paul FERRAND JM QUÉMENER	
	Préfecture de la Mayenne Madame Pascale GOUTARD Fabrice LEDUC	
	MISE de la Mayenne Madame Joëlle WENDLING Ch. Bodin	
	MISE de l'Orne Monsieur Christian SERAIS	excusé
	MISE du Maine-et-Loire Monsieur Y. DUPRES	